



*Rapport final*

---

# Étude sur l'implantation d'écocentres dans les MRC de La Côte-de-Beaupré, de La Jacques-Cartier et de L'Île-d'Orléans

*Juin 2006*

---





*Rapport final - 05-14461*

---

# Étude sur l'implantation d'écocentres dans les MRC de La Côte-de-Beaupré, de La Jacques-Cartier et de L'Île-d'Orléans

*Juin 2006*

---



**Tecsult Inc.**  
experts-conseils  
4700, BOUL. WILFRID-HAMEL, QUÉBEC (QUÉBEC) CANADA

## TABLE DES MATIÈRES

page

1	CONTEXTE ET MANDAT .....	1
2	APPROCHE MÉTHODOLOGIQUE .....	2
3	RAPPELS SUR LE PGMR DE LA CMQ RIVE-NORD ET SUR LES ÉCOCENTRES .....	3
3.1	Mesures prévues au PGMR de la CMQ Rive-Nord .....	3
3.2	Qu'est ce qu'un écocentre? .....	4
3.3	Qu'est ce qu'un « point de service » d'un écocentre? .....	7
4	SITUATION ACTUELLE .....	9
5	SCÉNARIOS CONSIDÉRÉS .....	11
5.1	Localisation et nombre d'écocentres.....	11
5.1.1	Scénarios considérés : MRC de La Côte-de-Beaupré et de L'Île- d'Orléans .....	11
5.1.2	Scénarios considérés : MRC de La Jacques-Cartier .....	12
5.1.3	Vue d'ensemble des localisations potentielles dans les 3 MRC .....	13
5.2	Modes de gestion des écocentres .....	17
6	ÉVALUATION COMPARATIVE DES SCÉNARIOS.....	18
7	SCÉNARIOS RECOMMANDÉS ET ÉVALUATION DES COÛTS .....	22
7.1	MRC de La Côte-de-Beaupré .....	22
7.2	MRC de L'Île-d'Orléans .....	24
7.3	MRC de La Jacques-Cartier.....	26
7.4	Contrats de gestion des matières reçues aux écocentres .....	32
7.5	Nature des points de service.....	33
7.6	Accès aux écocentres des autres municipalités/MRC (dont Ville de Québec) .....	33
8	MISE EN OEUVRE .....	35
ANNEXE A	Hypothèses de base pour l'estimation des coûts	
ANNEXE B	Schémas et photos d'écocentres typiques	

## TABLE DES MATIÈRES

page

### LISTE DES FIGURES

Figure 1	Localisation potentielle des écocentres et points de service - MRC de La Côte-de-Beaupré et de L'Île-d'Orléans .....	14
Figure 2	Localisation potentielle des écocentres et points de service - MRC de La Jacques-Cartier .....	15
Figure 3	Vue d'ensemble des locations d'écocentres et de points de service sur le territoire de la CMQ Rive-Nord .....	16

### LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1	Services actuellement disponibles sur le territoire des MRC de La Côte-de-Beaupré et de L'Île-d'Orléans .....	10
Tableau 2	Évaluation des scénarios de nombre et localisation d'écocentres pour les MRC de La Côte-de-Beaupré et de L'Île-d'Orléans .....	20
Tableau 3	Évaluation des scénarios de nombre et localisation d'écocentres pour la MRC de La Jacques-Cartier .....	20
Tableau 4	Évaluation des scénarios de mode de gestion des écocentres .....	21
Tableau 5	Scénario recommandé – MRC de La Côte-de-Beaupré .....	22
Tableau 6	Estimation des quantités – MRC de La Côte-de-Beaupré .....	23
Tableau 7	Estimation des coûts – MRC de La Côte-de-Beaupré .....	23
Tableau 8	Scénario recommandé – MRC de L'Île-d'Orléans .....	24
Tableau 9	Estimation des quantités – MRC de L'Île-d'Orléans .....	25
Tableau 10	Estimation des coûts – MRC de L'Île-d'Orléans .....	26
Tableau 11	Scénario recommandé – MRC de La Jacques-Cartier .....	27
Tableau 12	Estimation des quantités – MRC de La Jacques-Cartier (secteur Est).....	29
Tableau 13	Estimation des coûts – MRC de La Jacques-Cartier (secteur Est).....	31

## 1 CONTEXTE ET MANDAT

Dans le cadre de la mise en œuvre du Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) de la Communauté métropolitaine de Québec Rive-Nord, les MRC de La Côte-de-Beaupré, de L'Île-d'Orléans et de La Jacques-Cartier souhaitent implanter un ou des écocentres pour y recevoir, par apport volontaire des citoyens, différentes catégories de matières résiduelles qui ne sont pas collectées par les services de collecte régulière et de collecte sélective. L'implantation de cet ou de ces écocentres vise à favoriser le tri et la mise en valeur de résidus encombrants réutilisables ou recyclables tel que du bois, des métaux, de la terre et des gravats, des branchages, des meubles, des appareils électroménagers, etc., ainsi que des textiles et des résidus domestiques dangereux (RDD).

Dans le contexte de la mise en œuvre de cette mesure du PGMR, les trois MRC ont confié à Tecslult Inc. le mandat de réaliser une étude préparatoire comprenant :

- L'analyse comparative des options suivantes :
  - le nombre d'écocentres et de points de service;
  - leur localisation;
  - leur mode de gestion (en régie VS déléguée).
- La recommandation de l'option la plus avantageuse pour les 3 MRC en tenant compte notamment des besoins reliés aux objectifs du PGMR, des contraintes économiques et de la qualité des services aux citoyens.

Le présent document constitue le rapport de cette étude préparatoire à l'implantation d'écocentres dans les 3 MRC. Y sont présentés, dans l'ordre :

- l'approche méthodologique;
- quelques rappels sur le PGMR de la CMQ et sur les écocentres;
- les scénarios considérés;
- l'analyse comparative des scénarios;
- les recommandations.

## **2 APPROCHE MÉTHODOLOGIQUE**

L'approche méthodologique suivante a été utilisée pour réaliser ce mandat :

- Élaboration de scénarios préliminaires d'implantation d'écocentres, couvrant les différentes possibilités de nombre, type, localisation approximative (municipalité) et mode de gestion.
- Choix des scénarios à examiner plus en détail, de concert avec les représentants des MRC.
- Élaboration des scénarios détaillés, incluant :
  - description du nombre de chaque type d'installation : écocentre avec tous les services (types de matières reçues, information/sensibilisation, etc.), ou point de service avec certains services seulement;
  - localisation du ou des écocentres et de leurs points de service. Les localisations seront déterminées avec l'appui du personnel des MRC, sur la base des plans d'aménagement et de proximité des zones desservies;
  - mode de gestion : en régie (par une MRC ou une municipalité), ou déléguée au secteur privé, ou en partenariat avec des entreprises d'économie sociale;
  - estimation des coûts en infrastructures, équipements et opération.
- Analyse comparative des scénarios détaillés, sur la base des principaux critères suivants :
  - efficacité escomptée d'atteinte des objectifs du PGMR;
  - coûts d'immobilisation et d'exploitation ramenés sur une base annuelle;
  - niveau et qualité du service aux citoyens.
- Élaboration des recommandations.

### **3 RAPPELS SUR LE PGMR DE LA CMQ RIVE-NORD ET SUR LES ÉCOCENTRES**

#### **3.1 Mesures prévues au PGMR de la CMQ Rive-Nord**

Les mesures suivantes sont prévues au PGMR de la CMQ Rive-Nord, qui fût adopté par le règlement N° 2004-12 de la CMQ le 22 décembre 2004 :

- Implantation d'un réseau de 11 écocentres sur l'ensemble du territoire de la CMQ Rive-Nord, soit en moyenne un par arrondissement et par MRC. Cette implantation implique la construction de nouveaux écocentres et/ou la conversion des déchetteries existantes en véritables écocentres.
- Exploitation des écocentres selon les barèmes suivants :
  - réception et maximisation de la mise en valeur par les écocentres des matières apportées volontairement par les citoyens (les petits commerces peuvent aussi être inclus);
  - mode de gestion recommandé : l'écocentre est une infrastructure municipale dont l'opération est confiée par appel d'offres à des entreprises, pouvant être des entreprises d'économie sociale. Il est aussi recommandé dans le PGMR que les matières demeurent toutefois propriété de la municipalité même si la gestion est confiée au privé, afin que les municipalités conservent un contrôle sur la mise en valeur des matières;
  - accès aux citoyens de toutes les municipalités du territoire à chacun des écocentres, afin de faciliter l'accès à ces infrastructures pour les citoyens. Il est recommandé dans le PGMR qu'un mécanisme de partage des coûts soit défini par le biais d'ententes intermunicipales. Dans le PGMR il est également mentionné que les municipalités décideront si les matières provenant du secteur industriel, commercial et institutionnel (ICI) seront acceptées à l'écocentre et, le cas échéant, selon quelles modalités.
- Révision du service municipal de collecte d'encombrants par les municipalités et par les entreprises du secteur réemploi (économie sociale) en tenant compte de la présence des écocentres.

- Réseautage des écocentres avec :
  - les ressourceries et organismes oeuvrant dans le réemploi;
  - les entreprises oeuvrant dans la mise en valeur des matériaux secs;
  - les commerces recevant certains RDD (peintures, huiles usées,...).

Selon le PGMR, les écocentres, l'implantation des écocentres devait se faire sur 2 ans, de début 2005 à fin 2006, afin que tous soient opérationnels en 2007

La réalisation concrète des écocentres des MRC doit se faire dans l'esprit du PGMR de la CMQ Rive-Nord, en tenant compte des contraintes et des besoins particuliers de chacune des MRC.

### **3.2 Qu'est ce qu'un écocentre?**

À la base, le rôle d'un écocentre est de :

- recevoir les apports volontaires de matières résiduelles des citoyens qui ne sont pas, en général, collectées par les services de collecte régulière (ordures) et de collecte sélective;
- permettre le tri, par le citoyen lui-même, des matières résiduelles selon leur nature, sur le site même de l'écocentre;
- grâce au tri, favoriser la recherche de débouchés pour ces matières qui permettent leur mise en valeur plutôt que leur élimination;
- informer, éduquer et sensibiliser les citoyens qui viennent à l'écocentre, notamment en leur indiquant comment séparer les matières sur place, et en les informant des possibilités de mise en valeur pour chacune de ces matières qui sont obtenues grâce au tri. L'écocentre est également un lieu privilégié pour diffuser de l'information sur la gestion environnementale des matières résiduelles, sur la réduction à la source, le réemploi, sur les services municipaux de collecte sélective, etc.

Les matières résiduelles généralement reçues dans un écocentre sont celles qui ne sont normalement pas collectées par la collecte régulière des ordures ou par la collecte sélective, tel que :



- les « encombrants » :
  - meubles et électroménagers;
  - métaux (ferraille);
  - bois et branchages;
  - etc.
- les matériaux secs d'origine domestique :
  - terre et gravats;
  - gypse;
  - autres résidus domestiques de construction / rénovation / démolition;
- les résidus domestiques dangereux (RDD) : solvants, batteries, pesticides, huiles usées, restants de peinture, etc.

De plus, les écocentres permettent également la réception de matières pouvant être jetées avec les ordures, mais dont la réception à l'écocentre permet d'offrir une possibilité de mise en valeur. C'est le cas notamment pour les matières suivantes :

- les textiles et accessoires vestimentaires;
- les menus articles de maison réutilisables (vaisselle, petits appareils ménagers, lampes, jouets, etc.).

Typiquement, un écocentre complet comprend les infrastructures et équipements suivants (voir schéma et photos en annexe B) :

- un poste d'accueil;
- un « circuit » pour les véhicules des citoyens leur permettant de se déplacer près de chaque point de dépôt spécifique à chaque catégorie de matière. Typiquement, ce «circuit » est constitué d'une rampe surélevée avec un point d'entrée et un point de sortie, ou encore de dimension suffisante pour permettre aux véhicules de se retourner de façon sécuritaire avant de redescendre par un accès unique;

- des conteneurs de type transroulier (« roll-off ») pour chaque catégorie de matière. Si la configuration avec une rampe surélevée est adoptée, ces conteneurs sont disposés en contrebas de la rampe, permettant ainsi aux citoyens de déverser leurs matières facilement et sans grand effort. Si l'aménagement ne comprend pas de surélévation, des conteneurs pouvant être ouverts à une extrémité sont choisis, ou encore des zones d'entreposage « en tas » sont définis;
- des conteneurs sécuritaires pour les RDD (des conteneurs spécifiques aux huiles usagées et aux peintures usagées peuvent être fournis gratuitement par les organismes accrédités par Recyc-Québec, voir plus loin dans ce rapport);
- un petit entrepôt (« cabane ») pour les meubles, appareils et objets réutilisables;
- un conteneur pour les textiles et accessoires vestimentaires.

En général, l'écocentre dispose également, pour fins de commodité, d'un conteneur pour le carton, et parfois de conteneurs pour le papier et les autres matières recyclables (verre, plastique, métal).

Au moins un des conteneurs de l'écocentre sera destiné à recevoir les matières « mixtes » ou « non valorisables », qui seront destinées à l'élimination. Il importe toutefois de prévoir un maximum de conteneurs pour les catégories de matières pouvant être mises en valeur, pour favoriser le tri par le citoyen et ne pas favoriser la solution facile de tout jeter dans le « mixte ». En effet, il n'est pas l'objet d'un écocentre d'être un dépôt transitoire vers l'élimination.

Les écocentres ainsi conçus deviennent des endroits où les citoyens peuvent facilement déposer l'ensemble des matières résiduelles qu'ils génèrent lors de travaux de rénovation, lors de grands ménages ou simplement lorsqu'ils veulent se départir rapidement et simplement de certains meubles, accessoires, vêtements, ou RDD.

Bien que les services municipaux de collecte des encombrants permettent aux citoyens de se départir de plusieurs des catégories de matières résiduelles recueillies à l'écocentre, l'écocentre offre les avantages suivants :

- il permet une mise en valeur des matières, car la collecte des encombrants se fait généralement au moyen d'un seul camion qui mélange et compacte les matières, ce qui réduit énormément leur potentiel de mise en valeur. En ce sens, l'écocentre est un équipement incontournable de tous les PGMR pour permettre d'atteindre les objectifs de mise en valeur fixés par la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 1998-2008;
- il permet au citoyen de se départir rapidement des matières dont il veut se débarrasser, sans avoir à attendre la prochaine collecte d'encombrants;
- il permet d'offrir un moyen facile de se départir des RDD, qui sont les matières les plus problématiques pour l'environnement lorsqu'elles se retrouvent dans un lieu d'enfouissement ou à l'incinérateur;
- il permet à la municipalité de réduire de façon significative l'importance de son service de collecte d'encombrants.

### **3.3 Qu'est ce qu'un « point de service » d'un écocentre?**

Un « point de service » d'un écocentre est une installation affiliée à l'écocentre (gestion commune), située en un lieu distinct de l'écocentre et où une partie des services de l'écocentre sont disponibles. Un point de service est destiné à faciliter l'accès au citoyen et il peut prendre différentes formes et envergures.

Idéalement, un point de service favorisera les services qui permettent la mise en valeur des matières et il aura les caractéristiques suivantes :

- très peu d'aménagement requis, à part l'aménagement d'un espace clôturé;
- facile à surveiller (ex : garage municipal, poste de pompier);
- il hébergera des conteneurs pour les RDD et pour ce qui est recyclable seulement :

- textiles et menus articles (à cette fin une coopération avec une entreprise d'économie sociale ou organisme caritatif oeuvrant dans la mise en valeur de ce type de matières est souhaitable);
- papier / carton;
- métaux.

#### **4 SITUATION ACTUELLE**

Pour la gestion des encombrants et matériaux secs d'origine résidentielle et les RDD, les citoyens des municipalités de la MRC de La Côte-de-Beaupré, de la MRC de L'Île-d'Orléans et de la MRC de La Jacques-Cartier sont actuellement desservis par :

- la collecte municipale des encombrants;
- un écocentre à Stoneham et Tewkesbury (ne comportant pas toutes les caractéristiques énoncées au chapitre précédent). Cet écocentre dessert également les résidents de Lac-Delage et de St-Gabriel-de-Valcartier, moyennant un tarif d'accueil;
- un écocentre à L'Ange-Gardien (ne comportant pas toutes les caractéristiques énoncées au chapitre précédent);
- le LET St-Joachim (moyennant tarif d'accueil);
- les écocentres de la Ville de Québec (moyennant tarif d'accueil);
- les LES de St-Raymond et de Neuville pour les municipalités membres de la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf.

Les services disponibles sur le territoire des différentes municipalités des 3 MRC sont résumés dans le tableau 1.

**Tableau 1 Services actuellement disponibles sur le territoire des MRC de La Côte-de-Beaupré et de L'Île-d'Orléans**

Service	MRC de La Jacques-Cartier	MRC de La Côte-de-Beaupré	MRC de L'Île-d'Orléans
Collecte municipale des encombrants	Fréquence très variable selon les municipalités*1		2/an (mai et octobre)*2
Points de service actuels et matière(s) récupérée(s)*3	Écocentre de Stoneham (matériaux de construction, rénovation & démolition de source domestique ou de petits entrepreneurs, RDD, pneus, branchages, feuilles mortes, etc.)	Écocentre de L'Ange-Gardien (matériaux de construction, rénovation & démolition de source domestique ou de petits entrepreneurs, branchages)	Garage municipal de Saint-François (peintures)
	Municipalité de Shannon (peintures, piles, batteries d'auto et huiles usées)	Garage municipal Beaupré (peintures)	Garage municipal de Saint-Laurent (peintures et bonbonnes de propane)
	Garage municipal de Ste-Brigitte-de-Laval (bonbonnes de propane)	Garage municipal Boischatel (peintures, batteries d'auto et vêtements)	Quincaillerie Saint-Pierre (peintures)
	Garage municipal de St-Gabriel-de-Valcartier (huiles usées)	Garage municipal Saint-Joachim (peintures, pneus et huiles usées)	
	Garage municipal de Lac-Delage (piles rechargeables)		
	Ville de Fossambault-sur-le-Lac (piles rechargeables et pneus)		

## 5 SCÉNARIOS CONSIDÉRÉS

### 5.1 Localisation et nombre d'écocentres

Étant donné la configuration géographique du territoire des 3 MRC, il a rapidement été conclu que ce territoire devait être séparé en deux zones distinctes en ce qui concerne la localisation et le nombre d'écocentres soit, d'une part, les MRC de La Côte-de-Beaupré et de L'Île-d'Orléans et, d'autre part, la MRC de La Jacques-Cartier.

#### 5.1.1 Scénarios considérés : MRC de La Côte-de-Beaupré et de L'Île-d'Orléans

Les scénarios suivants de localisation et de nombre d'écocentres ont été considérés pour les MRC de La Côte-de-Beaupré et de L'Île-d'Orléans:

- Scénario A1 :
  - Un écocentre par MRC – Localisé près du centre de masse de chaque MRC, soit à Beaupré (parc industriel ou garage municipal) dans le cas de la MRC de La Côte-de-Beaupré, et sur le chemin des Prêtres dans la MRC de L'Île-d'Orléans.
  - Pas de points de service.
  
- Scénario A2 :
  - Un écocentre par MRC – Localisé au centre de masse de chaque MRC, soit à Beaupré (parc industriel ou garage municipal) dans le cas de la MRC de La Côte-de-Beaupré, et sur le chemin des Prêtres dans la MRC de L'Île-d'Orléans.
  - Points de service à L'Ange-Gardien (écocentre actuel) et à St-Tite-des-Caps, dans le secteur industriel en développement à proximité du LET de St-Joachim ou encore au garage municipal.
  
- Scénario A3 :
  - Un écocentre pour les 2 MRC - Localisé dans le secteur Boischatel/L'Ange-Gardien, potentiellement au site actuel de l'écocentre L'Ange-Gardien.

- Points de service à Beupré (parc industriel ou garage municipal) et à St-Tite-des-Caps, dans le secteur industriel en développement à proximité du LET de St-Joachim ou encore au garage municipal.

La figure 1 présente la localisation potentielle des installations prévues au scénario A2, qui couvre toutes les possibilités de localisation présentées également aux scénarios A1 et A3.

#### 5.1.2 Scénarios considérés : MRC de La Jacques-Cartier

Les scénarios suivants de localisation et de nombre d'écocentres ont été considérés pour la MRC de La Jacques-Cartier :

- Scénario A4 :
  - Un écocentre pour le secteur Est de la MRC de La Jacques-Cartier à Stoneham et Tewkesbury.
  - Un écocentre pour le secteur Ouest (par la Régie de Portneuf).
  - Pas de points de service.
- Scénario A5 :
  - Un écocentre pour le secteur Est de la MRC de La Jacques-Cartier.
  - Points de service secteur Est : Lac-Beauport, Ste-Brigitte-de-Laval, St-Gabriel-de-Valcartier (Lac-Delage : desservi par Stoneham). Ces points de service pourraient idéalement être localisés aux garages municipaux de ces municipalités.
  - Un écocentre pour le secteur Ouest (par la Régie de Portneuf).
  - Points de service secteur Ouest : nombre et localisation à être déterminés par la Régie de Portneuf et les municipalités concernées.
- Scénario A6 :
  - Un écocentre complet pour chaque municipalité du secteur Est.
  - Un écocentre pour le secteur Ouest (par la Régie de Portneuf).

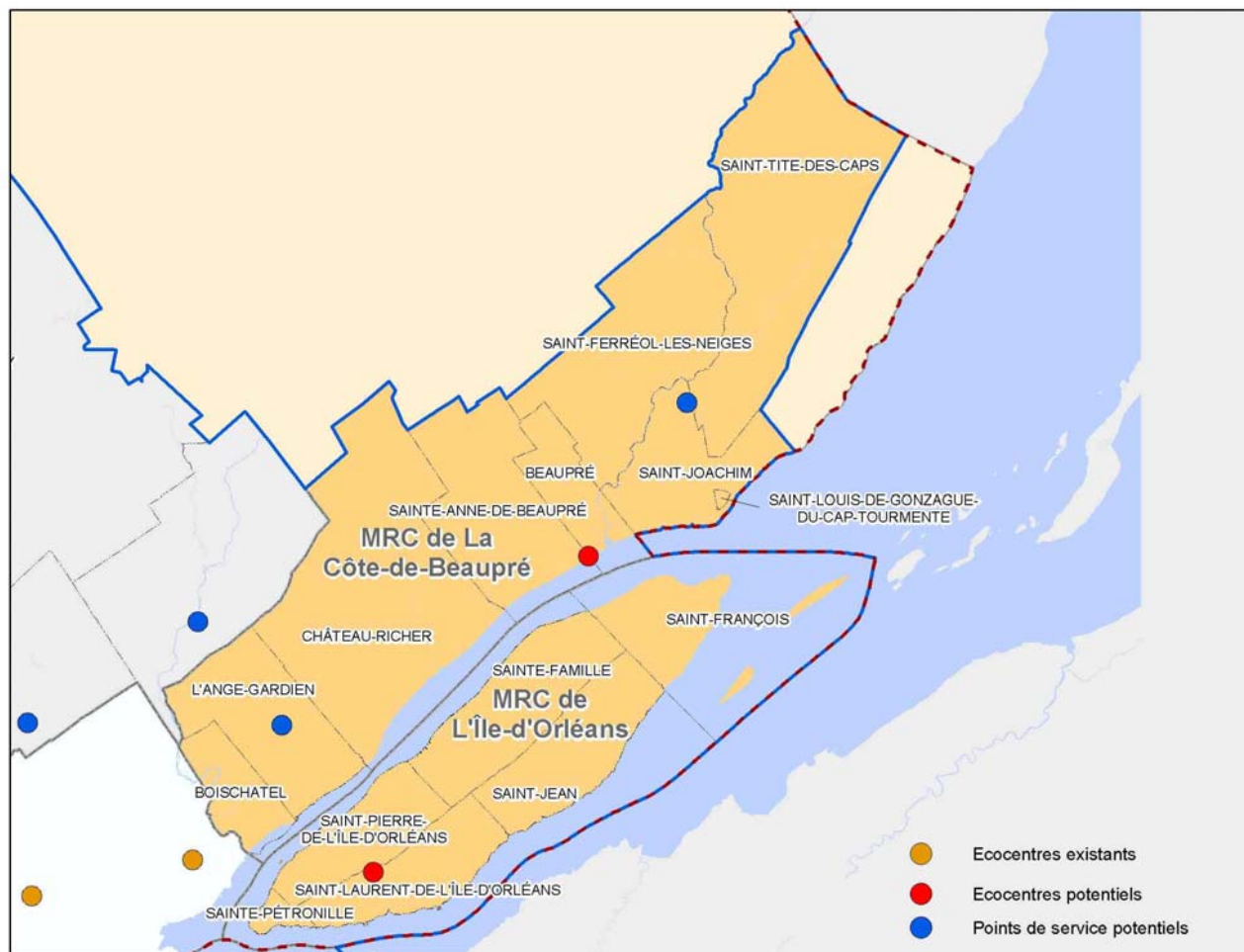


La figure 2 présente la localisation potentielle des installations prévues au scénario A5, qui couvre toutes les possibilités de localisation présentées également aux scénarios A4 et A6.

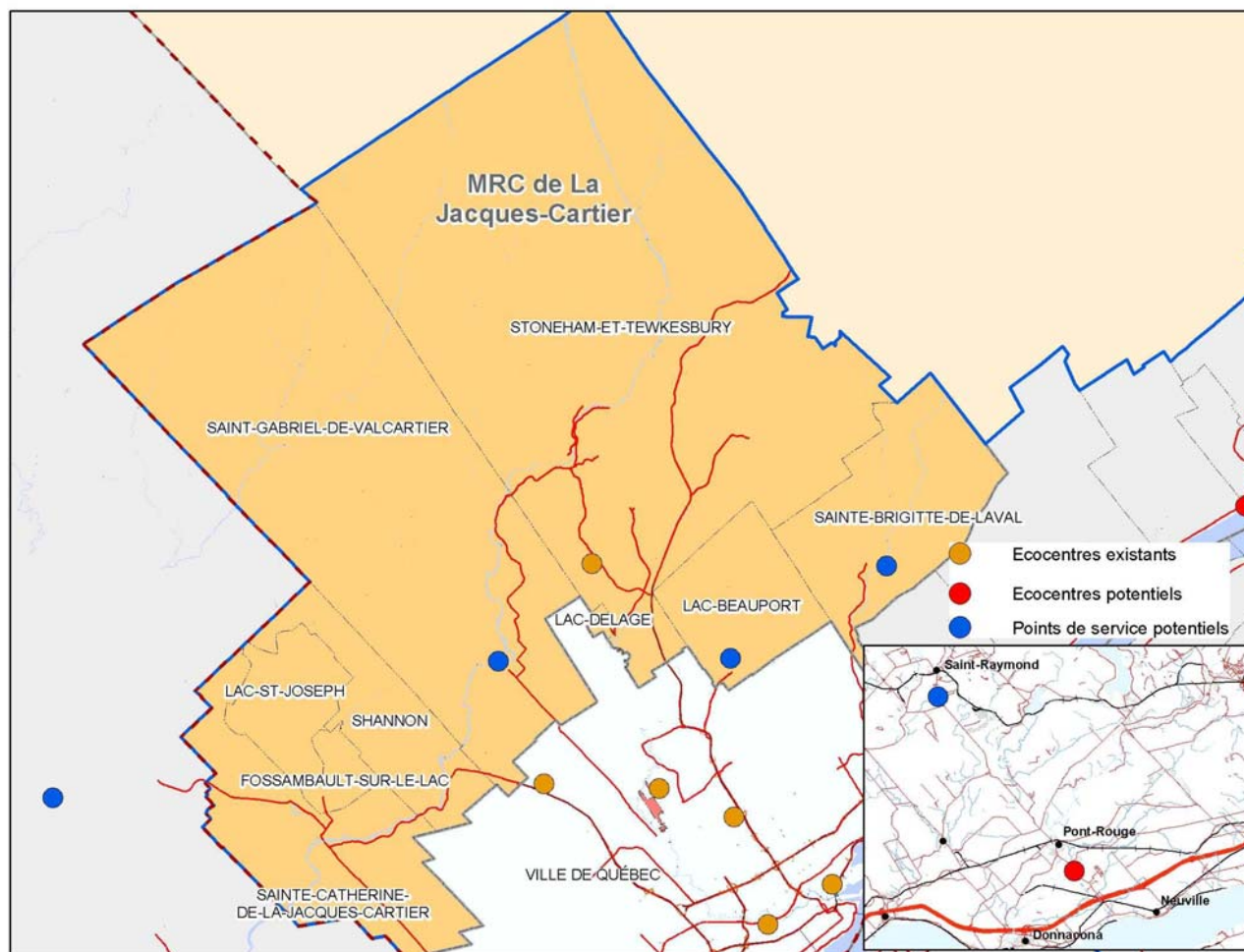
### 5.1.3 Vue d'ensemble des localisations potentielles dans les 3 MRC

La possibilité d'accès aux écocentres de la Ville de Québec pour les citoyens des MRC est aussi un paramètre qui a été considéré dans l'élaboration de ces scénarios. À cet effet, la figure 3 présente une vue d'ensemble du territoire de la CMQ Rive-Nord, incluant les localisations des différents écocentres et points de service présentées précédemment, ainsi que la localisation des écocentres actuels et projetés de la Ville de Québec. On peut notamment y constater que les municipalités de Shannon et St-Gabriel-de-Valcartier sont situées à proximité de l'écocentre de la Ville de Québec localisé au nord de l'arrondissement 8 - Laurentien (ancienne ville de Val-Bélair).

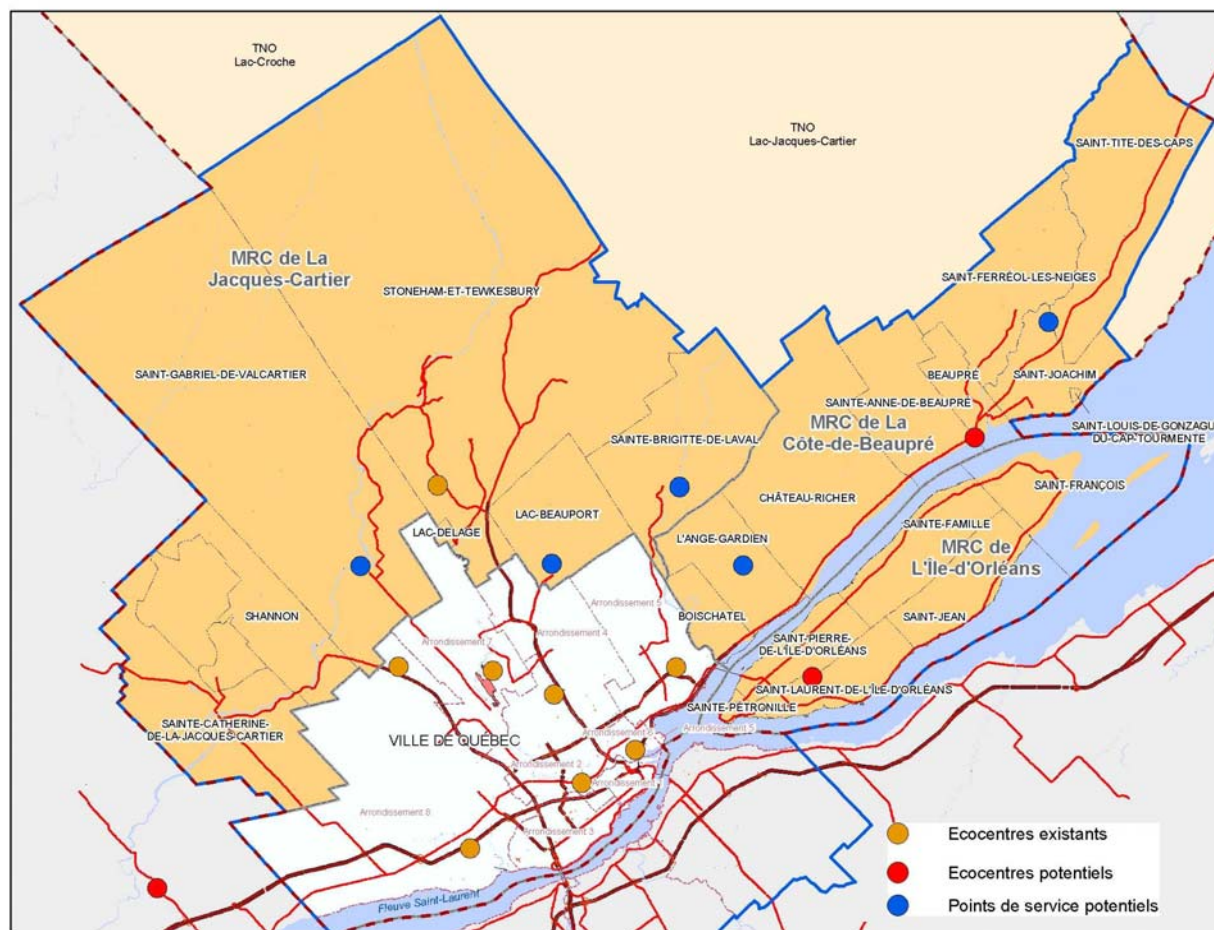
**Figure 1** Localisation potentielle des écocentres et points de service - MRC de La Côte-de-Beaupré et de L'Île-d'Orléans



**Figure 2 Localisation potentielle des écocentres et points de service - MRC de La Jacques-Cartier**



**Figure 3** Vue d'ensemble des locations d'écocentres et de points de service sur le territoire de la CMQ Rive-Nord



## 5.2 Modes de gestion des écocentres

Les scénarios suivants de mode de gestion des écocentres ont été considérés (valables pour les 3 MRC) :

- Scénario B1 :
  - L'écocentre est une infrastructure municipale opérée en régie par les services municipaux (ou par la MRC).
  
- Scénario B2 :
  - L'écocentre est une infrastructure municipale dont l'opération est déléguée par appel d'offres. La rémunération de l'opérateur est effectuée par contrat (court ou moyen terme) avec la (les) municipalité(s), mais il est aussi possible que l'opérateur tire une partie de ses revenus par la revente des matières, et par la tarification des clients privés (secteur ICI).
  
- Scénario B3 :
  - L'écocentre est une infrastructure complètement privée (appel d'offres pour construction et exploitation). La rémunération de l'opérateur est effectuée par contrat à long terme avec la (les) municipalité(s), mais il est aussi possible que l'opérateur tire une partie de ses revenus par la revente des matières, et par la tarification des clients privés (secteur ICI).

## 6 ÉVALUATION COMPARATIVE DES SCÉNARIOS

Les scénarios considérés ont été évalués de façon comparative sur la base des critères suivants :

- efficacité escomptée d'atteinte des objectifs du PGMR;
- niveau et qualité du service aux citoyens;
- coûts d'immobilisation et d'exploitation.

Les résultats de l'évaluation comparative des scénarios sont résumés aux tableaux 2 à 4, sur une base qualitative. Les faits saillants de cette évaluation sont les suivants :

- Efficacité escomptée d'atteinte des objectifs du PGMR : l'augmentation du nombre de points de dépôts pour apport volontaire (incluant les écocentres et les points de service) améliore l'accès pour le citoyen et, par conséquent, facilitera sa participation. Il est donc considéré que les scénarios comportant le plus de points de dépôt seront les plus efficaces en vue de l'atteinte des objectifs de mise en valeur du PGMR. En ce qui concerne le mode de gestion, il est considéré que l'efficacité escomptée d'atteinte des objectifs du PGMR est indépendante du mode de gestion : autrement dit, cette efficacité n'est pas influencée par le fait que l'écocentre soit exploité par le secteur municipal ou le secteur privé, en autant que les contrats d'exploitation permettent aux municipalités de garder un contrôle ou d'imposer des incitatifs à la mise en valeur par un exploitant privé.
- Niveau et qualité du service aux citoyens : de même, l'augmentation du nombre de points de dépôts pour apport volontaire (incluant les écocentres et les points de service) améliore le niveau de service au citoyen. Il est toutefois important de noter que les jours et heures d'ouvertures des écocentres sont aussi un élément important à considérer dans le niveau et la qualité de service au citoyen. En ce qui concerne le mode de gestion, il est considéré que le niveau et la qualité du service sera équivalent avec un exploitant municipal ou privé, en autant que les contrats d'exploitation contiennent des clauses précises à cet égard et que les municipalités exercent un contrôle sur le respect de ces clauses par l'exploitant privé. Toutefois, il est considéré que ce contrôle sera moins effectif dans le cas d'un

écocentre entièrement privé, car dans ce cas l'exploitant détenant un contrat à long terme aurait en quelque sorte un marché assez captif lui accordant une plus grande marge de manœuvre.

- Coûts d'immobilisation et d'exploitation : les coûts d'immobilisation sont directement proportionnels aux nombres d'infrastructures de chaque scénario. L'aménagement d'un écocentre simple mais complet peut coûter entre 75 000 \$ et 250 000 \$ selon le type d'aménagement et la configuration du site choisi (une valeur typique d'aménagement simple de 100 000 \$ peut être retenue pour fins d'évaluation). En ce qui concerne les points de service, leur coût d'aménagement peut varier énormément en fonction des services offerts, mais une somme de 20 000 \$ peut couvrir les besoins minimaux (clôtures, conteneurs), en supposant le choix d'un site déjà accessible pour les véhicules (ex : cour de garage municipal). En ce qui concerne les coûts d'exploitation, ils comprennent une part de frais fixes (main-d'œuvre, entretien, électricité, déneigement, etc.) et de frais variables, ces derniers étant proportionnels aux quantités de matières reçues et gérées. La revente de certaines matières, notamment les métaux, peut générer des revenus d'exploitation; il en est de même des tarifs d'accueil pouvant être appliqués pour certaines catégories d'usagers, tels que le secteur ICI ou les entrepreneurs en construction.

L'évaluation comparative réalisée dans les tableaux 2 à 4 ne compare tous ces coûts que sur une base relative (les scénarios d'un même tableau l'un par rapport à l'autre). L'évaluation détaillée des coûts est plutôt présentée au chapitre suivant.

Il est souligné qu'en ce qui concerne les coûts comparatifs en fonction du mode de gestion (tableau 4), il est considéré que l'exploitation par les services municipaux et l'exploitation déléguée sont équivalentes. Dans les faits, il sera potentiellement plus économique d'exploiter en régie (par les services municipaux) si ce nouveau service s'intègre bien aux services existants dans la municipalité (partage de personnel et d'équipements déjà disponibles). Par contre, si ce n'est pas le cas, l'exploitation déléguée sera probablement la plus économique et la plus flexible.

**Tableau 2 Évaluation des scénarios de nombre et localisation d'écocentres pour les MRC de La Côte-de-Beaupré et de L'Île-d'Orléans**

Scénarios Critères	A1 1 écocentre par MRC Sans points de service	A2 1 écocentre par MRC Avec points de service	A3 1 écocentre pour 2 MRC Avec points de service
Facilité d'atteinte des objectifs du PGMR	<b>+</b> Demande un effort au citoyen pour participer (kilométrage moyen assez élevé pour atteindre l'écocentre)	<b>++</b> Demande peu d'efforts au citoyen pour participer, étant donné le nombre élevé de points d'accès	<b>-</b> Demande un effort élevé au citoyen pour participer (kilométrage moyen élevé pour atteindre l'écocentre)
Qualité du service	<b>+</b> Service moyen (accès limité)	<b>++</b> Bon service (accès facile)	<b>-</b> Service faible (accès très limité)
Coûts <sup>(1)</sup>	\$\$	\$\$½	\$½

**Tableau 3 Évaluation des scénarios de nombre et localisation d'écocentres pour la MRC de La Jacques-Cartier**

Scénarios Critères	A4 2 écocentres (secteurs Est et Ouest) Sans points de service	A5 2 écocentres (secteurs Est et Ouest) Avec points de service	A6 1 écocentre par municipalité (secteur Est)  1 écocentre (secteur Ouest)
Facilité d'atteinte des objectifs du PGMR	<b>+</b> Demande un effort limité au citoyen pour participer, (kilométrage moyen raisonnable pour atteindre l'écocentre)	<b>++</b> Demande peu d'efforts au citoyen pour participer, étant donné le nombre élevé de points d'accès	<b>+++</b> Demande très peu d'efforts au citoyen pour participer, étant donné le nombre élevé de points d'accès
Qualité du service	<b>+</b> Service raisonnable	<b>++</b> Bon service (accès facile)	<b>+++</b> Excellent service (accès très facile)
Coûts <sup>(1)</sup>	\$\$	\$\$\$	\$\$\$\$\$

(1) Coûts estimés sur une base qualitative seulement : un «\$» équivaut à la construction et l'opération d'un écocentre, un « ½ » équivaut à l'aménagement et l'opération d'un point de service. L'estimation quantitative des coûts est présentée ci-après au chapitre 7.



**Tableau 4 Évaluation des scénarios de mode de gestion des écocentres**

Scénarios Critères	B1 Écocentre municipal Exploitation municipale	B2 Écocentre municipal Exploitation déléguée	B3 Écocentre entièrement privé
Facilité d'atteinte des objectifs du PGMR	+ Aucun effet particulier	+ Aucun effet particulier	+ Aucun effet particulier
Qualité du service	+ Qualité contrôlée directement par la municipalité (ou MRC)	+ Qualité contrôlée par la municipalité (ou MRC) à travers les clauses contractuelles d'opération	<b>variable</b> Peu de contrôle par la municipalité. Peut être bon, peut être moins bon.
Coûts	Peut être plus économique si un partage des ressources matérielles et humaines est possible avec d'autres services municipaux existants (travaux publics)	Peut être plus économique s'il n'y a pas de possibilité de partage de ressources humaines et matérielles avec d'autres services municipaux existants (travaux publics)	Peu de contrôle sur les coûts (marché captif)

## 7 SCÉNARIOS RECOMMANDÉS ET ÉVALUATION DES COÛTS

Les scénarios recommandés et l'évaluation des coûts sont présentés distinctement pour chacune des MRC dans les sections 7.1, 7.2 et 7.3. Les sections 7.4 et 7.5 présentent les recommandations communes aux 3 MRC, respectivement en ce qui concerne les contrats de gestion des matières reçues aux écocentres, la nature des points de service, et l'accès aux écocentres des autres municipalités/MRC (dont ceux de la Ville de Québec).

### 7.1 MRC de La Côte-de-Beaupré

Le tableau 5 résume les principales recommandations pour l'implantation d'un écocentre dans la MRC de La Côte-de-Beaupré.

**Tableau 5 Scénario recommandé – MRC de La Côte-de-Beaupré**

Item	Recommandation
Nombre d'écocentre	1 écocentre
Localisation de l'écocentre	Ville de Beaupré, sur le terrain du garage municipal
Propriété du site de l'écocentre	Ville de Beaupré
Nombre de points de service	2 points de service
Localisation des points de service	1- Site de l'écocentre actuel de L'Ange-Gardien 2- St-Tite-des-Caps (idéalement au garage municipal)
Propriété des sites des points de service	1- Municipalité de L'Ange-Gardien 2- Municipalité de St-Tite-des-Caps
Mode de gestion	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les municipalités de la MRC délèguent leur compétence de gestion de l'écocentre à la MRC de La Côte-de-Beaupré.</li> <li>- La MRC confie l'opération (accueil, entretien) de chacun des sites à la municipalité hôte. Ainsi, les municipalités hôtes de chacun des sites fournissent le personnel et l'équipement pour les services d'accueil, pour la fourniture des services (électricité, eau) et l'entretien du site.</li> <li>- La MRC délègue la fourniture des conteneurs et la gestion des matières reçues par appel d'offres. À cet effet, il est recommandé qu'un appel d'offres commun soit organisé avec la MRC de L'Île-d'Orléans (voir plus loin les recommandations concernant les contrats de gestion des matières).</li> </ul>

Item	Recommandation
Partage des coûts	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Coûts d'immobilisations : les travaux d'aménagement de l'écocentre et des points de service sont défrayés par la MRC et sont partagés entre les municipalités membres.</li> <li>- Coûts d'opération :                             <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Les coûts du contrat de gestion des matières sont défrayés par la MRC et sont partagés entre les municipalités membres (quote-part).</li> <li>▪ Des crédits (à négocier) sont accordés aux municipalités hôtes des infrastructures pour la fourniture des terrains et pour les services qu'ils fournissent (opération et entretien).</li> </ul> </li> </ul>

Le tableau 6 présente l'estimation des quantités de matières à être reçues par l'écocentre et ses points de service (globalement). Le tableau 7 présente l'estimation des coûts (hypothèses de calculs en annexe A).

**Tableau 6 Estimation des quantités – MRC de La Côte-de-Beaupré**

Population (hab)	24 500
Apport relatif du ICI	40%

Encombrants et matériaux secs	Résidentiel		ICI	Total
	kg/hab/an	t/an	t/an	t/an
Minimum	40	980	653	1 633
Moyenne	50	1 225	817	2 042
Maximum	60	1 470	980	2 450

RDD	RDD - peintures et huiles	19,5
	RDD - autres	6,5

**Tableau 7 Estimation des coûts – MRC de La Côte-de-Beaupré**

	Coût net de traitement des matières (\$/an)			Coût opération	Amortissement immobilisation	Coût total
	Coût traitement	Revenu tarification	Coût net	(\$/an)	(\$/an)	(\$/an)
Min	124 733 \$	32 667 \$	92 067 \$	100 000 \$	23 761 \$	215 828 \$
Moy	153 317 \$	40 833 \$	112 483 \$	100 000 \$	23 761 \$	236 245 \$
Max	181 900 \$	49 000 \$	132 900 \$	100 000 \$	23 761 \$	256 661 \$

Notes : Des économies sont aussi anticipées sur le service des collectes des encombrants (non estimées). Ces économies sont variables selon les municipalités (réduction importante si les encombrants sont actuellement collectés 2 fois/an ou plus).

Le revenu de tarification s'applique aux matières reçues des clients ICI et est supposé être 15\$/m<sup>3</sup> (voir hypothèses en annexe A)

## 7.2 MRC de L'Île-d'Orléans

Le tableau 8 résume les principales recommandations pour l'implantation d'un écocentre dans la MRC de L'Île-d'Orléans.

**Tableau 8 Scénario recommandé – MRC de L'Île-d'Orléans**

Item	Recommandation
Nombre d'écocentre	1 écocentre
Localisation de l'écocentre	Route des Prêtres, sur un terrain à louer ou à acheter (la MRC a identifié un terrain)
Propriété du site de l'écocentre	Privé ou MRC (selon location ou achat)
Nombre de points de service	Aucun
Localisation des points de service	Non applicable
Propriété des sites des points de service	Non applicable
Mode de gestion	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les municipalités de la MRC ont déjà délégué leur compétence de gestion des matières résiduelles à la MRC de L'Île-d'Orléans.</li> <li>- La MRC est responsable de l'opération (accueil, entretien) de l'écocentre.</li> <li>- La MRC délègue la fourniture des conteneurs et la gestion des matières reçues par appel d'offres. À cet effet, il est recommandé qu'un appel d'offres commun soit organisé avec la MRC de La Côte-de-Beaupré (voir plus loin les recommandations concernant les contrats de gestion des matières).</li> </ul>
Partage des coûts	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Coûts d'immobilisations : les travaux d'aménagement de l'écocentre et des points de service sont défrayés par la MRC et sont partagés entre les municipalités membres.</li> <li>- Coûts d'opération : <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Les coûts du contrat de gestion des matières sont défrayés par la MRC et sont partagés entre les municipalités membres (quote-part).</li> </ul> </li> </ul>

Le tableau 9 présente l'estimation des quantités de matières à être reçues par l'écocentre. Le tableau 10 présente l'estimation des coûts (hypothèses de calculs en annexe A).

**Tableau 9 Estimation des quantités – MRC de L'Île-d'Orléans**

A) Hypothèse : écocentre ouvert à l'année

Population (hab.)	7 500
Apport relatif du ICI	40 %

Encombrants et matériaux secs	Résidentiel		ICI	Total
	kg/hab/an	t/an	t/an	t/an
Minimum	40	300	200	500
Moyenne	50	375	250	625
Maximum	60	450	300	750

<b>RDD</b>	RDD - peintures et huiles	5.9
	RDD - autres	2.0

B) Hypothèse : ouverture 3 jours/sem.,  
du 1er mai au 30 octobre = 75 % des quantités annuelles

Population (hab.)	7 500
Apport relatif du ICI	40 %

Encombrants et matériaux secs	Résidentiel		ICI	Total
	kg/hab/an	t/an	t/an	t/an
Hypothèse MRC <sup>(1)</sup>	21.3	119.81	80	200
Minimum	40	225	150	375
Moyenne	50	281	188	469
Maximum	60	338	225	563

<b>RDD</b>	RDD - peintures et huiles	5.9
	RDD - autres	2.0

<sup>(1)</sup> : Hypothèse de quantités suggérée par la MRC.

**Tableau 10 Estimation des coûts – MRC de L'Île-d'Orléans**

A) Hypothèse : écocentre ouvert à l'année

**MRC de L'Île-d'Orléans**

	Coût net de traitement des matières (\$/an)			Coût opération	Amortissement immobilisation	Coût total
	Coût traitement	Revenu tarification	Coût net	(\$/an)	(\$/an)	(\$/an)
Min	38 120 \$	10 000 \$	28 120 \$	75 000 \$	23 761 \$	126 881 \$
Moy	46 870 \$	12 500 \$	34 370 \$	75 000 \$	23 761 \$	133 131 \$
Max	55 620 \$	15 000 \$	40 620 \$	75 000 \$	23 761 \$	139 381 \$

B) Hypothèse : ouverture 3 jours/sem.,  
du 1er mai au 30 octobre = 75 % des quantités annuelles

**MRC de L'Île-d'Orléans**

	Coût net de traitement des matières (\$/an)			Coût opération	Amortissement immobilisation	Coût total
	Coût traitement	Revenu tarification	Coût net	(\$/an)	(\$/an)	(\$/an)
MRC <sup>1</sup>	17 098 \$	3 994 \$	13 104 \$	24 500 \$	23 761 \$	61 366 \$
Min	29 370 \$	7 500 \$	21 870 \$	24 500 \$	23 761 \$	70 131 \$
Moy	35 933 \$	9 375 \$	26 558 \$	24 500 \$	23 761 \$	74 819 \$
Max	42 495 \$	11 250 \$	31 245 \$	24 500 \$	23 761 \$	79 506 \$

1 : hypothèse de quantités suggérée par la MRC.

Note : Des économies sont aussi anticipées sur le service des collectes des encombrants (non estimées). Ces économies sont variables selon les municipalités (réduction importante si les encombrants sont actuellement collectés 2 fois/an ou plus).

Le revenu de tarification s'applique aux matières reçues des clients ICI et est supposé être 15\$/m<sup>3</sup> (voir hypothèses en annexe A)

### 7.3 MRC de La Jacques-Cartier

Le tableau 11 résume les principales recommandations pour l'implantation d'un écocentre dans la MRC de La Jacques-Cartier.

**Tableau 11 Scénario recommandé – MRC de La Jacques-Cartier**

Item	Recommandation
Nombre d'écocentre	2 écocentres
Localisation de l'écocentre	1- Secteur Est de la MRC : Stoneham (écocentre actuel localisé à l'ancien LES du CIAP); 2- Secteur Ouest : À être déterminé par la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf (un site à la limite de Pont-Rouge et Neuville est envisagé).
Propriété du site de l'écocentre	1- Secteur Est : Municipalité de Stoneham; 2- Secteur Ouest : Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf.
Nombre de points de service	2 ou 3 points de service
Localisation des points de service	<p><u>Secteur Est :</u></p> 1- Lac-Beauport (ex : garage municipal); 2- Ste-Brigitte-de-Laval (ex : garage municipal); 3- St-Gabriel-de-Valcartier (ex : garage municipal). <p>(Note : le point de service de St-Gabriel-de-Valcartier pourrait être éliminé, dû à la proximité d'un écocentre de la Ville de Québec. Aucun point de service à Shannon n'est prévu à cause de la très bonne proximité de ce même écocentre de la Ville de Québec).</p> <p><u>Secteur Ouest :</u>                      À être déterminé par la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf et les municipalités concernées. Toutefois, la présence d'un point de service à Ste-Catherine-de-La-Jacques-Cartier apparaît très souhaitable si l'écocentre est à Neuville ou St-Raymond).</p>
Propriété des sites des points de service	<p><u>Secteur Est :</u></p> 1- Lac-Beauport; 2- Ste-Brigitte-de-Laval; 3- St-Gabriel de Valcartier. <p><u>Secteur Ouest :</u>                      À être déterminé par la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf.</p>

Item	Recommandation
Mode de gestion	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Chaque municipalité est responsable de l'opération (accueil, entretien) de chacun des sites localisés sur son territoire. Ainsi, les municipalités hôtes de chacun des sites fournissent le personnel et l'équipement pour les services d'accueil, pour la fourniture des services (électricité, eau) et l'entretien du site.</li> <li>- Il est toutefois recommandé que des ententes intermunicipales soient établies entre les municipalités ayant un écocentre ou un point de service afin de partager du personnel (ex : personnel d'accueil) et ainsi réduire les coûts globaux tout en augmentant la flexibilité pour les jours et heures d'ouverture.</li> <li>- Les municipalités délèguent la fourniture des conteneurs et la gestion des matières reçues par appel d'offres. À cet effet, il est recommandé qu'un appel d'offres commun soit organisé par toutes les municipalités de la MRC ayant un écocentre ou un point de service.</li> </ul>
Partage des coûts	<p><u>Secteur Est :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Coûts d'immobilisations : les travaux d'aménagement de l'écocentre et des points de service sont défrayés par chaque municipalité hôte.</li> <li>- Coûts d'opération : <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Les coûts du contrat de gestion des matières sont défrayés par chaque municipalité hôte.</li> <li>▪ Les coûts d'opération (accueil, entretien,...) sont défrayés par chaque municipalité hôte (voir recommandation précédente concernant le possible partage de personnel à l'item « mode de gestion »).</li> <li>▪ Les citoyens des autres municipalités qui viennent à cet écocentre ou aux points de service sont soumis à un tarif d'accueil. Il est toutefois recommandé que leur municipalité rembourse ce tarif d'accueil contre pièce justificative, afin d'assurer une universalité d'accès à tous (voir section 7.6).</li> </ul> </li> </ul> <p><u>Secteur Ouest :</u> À être déterminé par la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf.</p>

Le tableau 12 présente l'estimation des quantités de matières à être reçues par l'écocentre et ses points de service, pour chaque municipalité du secteur Est. Il est à noter qu'il est présumé que les quantités provenant de Lac-Delage seront acheminées à l'écocentre de Stoneham, contre tarification (remboursement subséquent des citoyens par la municipalité de Lac-Delage). De plus, pour les municipalités ayant des points de service seulement (services partiels), une partie de leur tonnage pourrait aussi aller à des écocentres complets (Stoneham ou Ville de Québec) contre tarification (remboursement subséquent des citoyens par la municipalité de



Lac-Delage). Le tableau 13 présente l'estimation des coûts pour chacune des municipalités du secteur Est où une installation est prévue<sup>1</sup> (hypothèses de calculs en annexe A). Une étude est en cours au sein de la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf en ce qui concerne les quantités et les coûts pour le secteur Ouest (pour les municipalités desservies par cette Régie).

**Tableau 12 Estimation des quantités – MRC de La Jacques-Cartier (secteur Est)**

<b>Stoneham</b>				
Population (hab.)		6629		
Apport relatif du ICI		40%		
Encombrants et matériaux secs	Résidentiel		ICI	Total
	kg/hab/an	t/an	t/an	t/an
Minimum	40	265	177	442
Moyenne	50	331	221	552
Maximum	60	398	265	663
<b>RDD</b>	RDD - peintures et huiles			4.7
	RDD - autres			1.6
<b>Ste-Brigitte</b>				
Population (hab.)		4048		
Apport relatif du ICI		40%		
Encombrants et matériaux secs	Résidentiel		ICI	Total
	kg/hab/an	t/an	t/an	t/an
Minimum	40	162	108	270
Moyenne	50	202	135	337
Maximum	60	243	162	405
<b>RDD</b>	RDD - peintures et huiles			3.1
	RDD - autres			1.0

(suite du tableau page suivante)

<sup>1</sup> Les municipalités pour lesquelles aucune installation n'est prévue défraieront les tarifs d'accueil des autres municipalités (voir section 7.6).

### **Lac-Beauport**

Population (hab.)	6351
Apport relatif du ICI	40%

Encombrants et matériaux secs	Résidentiel		ICI	Total
	kg/hab/an	t/an	t/an	t/an
Minimum	40	254	169	423
Moyenne	50	318	212	529
Maximum	60	381	254	635

RDD	RDD - peintures et huiles	4.8
	RDD - autres	1.6

### **St-Gabriel**

Population (hab.)	2693
Apport relatif du ICI	40%

Encombrants et matériaux secs	Résidentiel		ICI	Total
	kg/hab/an	t/an	t/an	t/an
Minimum	40	108	72	180
Moyenne	50	135	90	224
Maximum	60	162	108	269

RDD	RDD - peintures et huiles	2.0
	RDD - autres	0.7

### **Lac-Delage**

Population (hab.)	469
Apport relatif du ICI	40%

Encombrants et matériaux secs	Résidentiel		ICI	Total
	kg/hab/an	t/an	t/an	t/an
Minimum	40	19	13	31
Moyenne	50	23	16	39
Maximum	60	28	19	47

RDD	RDD - peintures et huiles	0.4
	RDD - autres	0.1

**Tableau 13 Estimation des coûts – MRC de La Jacques-Cartier (secteur Est)**

**Stoneham**

	Coût net de traitement des matières (\$/an)			Coût opération	Amortissement immobilisation	Coût total
	coût traitement	revenu tarification	coût net	(\$/an)	(\$/an)	(\$/an)
Min	33 455 \$	8 839 \$	24 617 \$	75 000 \$	- \$	99 617 \$
Moy	41 189 \$	11 048 \$	30 141 \$	75 000 \$	- \$	105 141 \$
Max	48 923 \$	13 258 \$	35 665 \$	75 000 \$	- \$	110 665 \$

**Ste-Brigitte**

	Coût net de traitement des matières (\$/an)			Coût opération	Amortissement immobilisation	Coût total
	coût traitement	revenu tarification	coût net	(\$/an)	(\$/an)	(\$/an)
Min	20 531 \$	5 397 \$	15 133 \$	25 000 \$	4 752 \$	44 886 \$
Moy	25 253 \$	6 747 \$	18 507 \$	25 000 \$	4 752 \$	48 259 \$
Max	29 976 \$	8 096 \$	21 880 \$	25 000 \$	4 752 \$	51 632 \$

**Lac-Beauport**

	Coût net de traitement des matières (\$/an)			Coût opération	Amortissement immobilisation	Coût total
	coût traitement	revenu tarification	coût net	(\$/an)	(\$/an)	(\$/an)
Min	32 198 \$	8 468 \$	23 730 \$	25 000 \$	4 752 \$	53 482 \$
Moy	39 608 \$	10 585 \$	29 023 \$	25 000 \$	4 752 \$	58 775 \$
Max	47 017 \$	12 702 \$	34 315 \$	25 000 \$	4 752 \$	64 067 \$

**St-Gabriel**

	Coût net de traitement des matières (\$/an)			Coût opération	Amortissement immobilisation	Coût total
	coût traitement	revenu tarification	coût net	(\$/an)	(\$/an)	(\$/an)
Min	13 647 \$	3 591 \$	10 057 \$	25 000 \$	4 752 \$	39 809 \$
Moy	16 789 \$	4 488 \$	12 301 \$	25 000 \$	4 752 \$	42 053 \$
Max	19 931 \$	5 386 \$	14 545 \$	25 000 \$	4 752 \$	44 297 \$

Note : Des économies sont aussi anticipées sur le service des collectes des encombrants (non estimées). Ces économies sont variables selon les municipalités (réduction importante si les encombrants sont actuellement collectés 2 fois/an ou plus).

Le revenu de tarification s'applique aux matières reçues des clients ICI et est supposé être 15 \$/m<sup>3</sup> (voir hypothèses en annexe A).

Il est supposé qu'aucune immobilisation supplémentaire n'est requise à l'écocentre de Stoneham. Les immobilisations requises pour l'aménagement d'un point de service sont supposées être de l'ordre de 20 000\$ (voir hypothèses en annexe A et section 7.5).

#### **7.4 Contrats de gestion des matières reçues aux écocentres**

Les quelques recommandations suivantes s'appliquent aux contrats de gestion des matières reçues aux écocentres.

- Il peut être avantageux de lancer un appel d'offre conjoint (plus d'une MRC/municipalité) pour la gestion des matières de plus d'un écocentre ou point de service, dépendamment des localisations géographiques. À cet effet, il est recommandé que les MRC de La Côte-de-Beaupré et de L'Île-d'Orléans fassent un appel d'offres conjoint, et de même pour les municipalités du secteur Est de la MRC de La Jacques-Cartier.
- Il est recommandé que l'entrepreneur soit responsable de trouver les débouchés pour les différentes matières mais que son contrat comporte des clauses pour qu'il en rende compte à la MRC (ou municipalité), afin que celle-ci puisse faire le suivi des quantités mises en valeur. Pour favoriser la mise en valeur, il est important de favoriser le maximum de tri sur le site par le citoyen, car la valeur des matières est très intimement reliée à leur degré de pureté (absence de contaminants).
- Avant de lancer un appel d'offres pour la gestion des matières reçues aux écocentres, il est recommandé de contacter les entreprises d'économie sociales, les organismes caritatifs ou les ressourceries du territoire afin de vérifier leur intérêt à prendre en charge une catégorie de matière en particulier. Certains organismes de la région de Québec (Armée du Salut, La Commode, Entraide Diabétique, etc.) pourraient être intéressés à placer un conteneur de récupération (ex : textiles, menus objets) à l'écocentre, et à s'en occuper sans frais pour la municipalité.
- Concernant la gestion des RDD : Peintures Récupérées du Québec Inc., en collaboration avec Éco-peinture et la SOGHU, récupèrent et valorisent pour toute la province de Québec : les contenants et les restants de peinture; les huiles usagées, les filtres à huile usagés, les contenants d'huile usagés; les RDD organiques et inorganiques. La mise à disposition de bacs de récupération ainsi que le transport et le traitement des huiles et des peintures

s'effectuent sans frais pour les municipalités. En ce qui concerne les RDD organiques et inorganiques, il y a un tarif au poids et une formation obligatoire.

- Il est recommandé que les contrats de gestion des matières incluent une formule de partage des revenus entre la MRC (ou la municipalité) et l'entrepreneur pour les matières vendues (ex : métal).

### **7.5 Nature des points de service**

Tel que mentionné à la section 3.3, la localisation des points de service devrait être choisie de telle façon que très peu d'aménagement soit requis, mis à part l'aménagement d'un espace clôturé et la disposition des conteneurs. Le site doit également être facile à surveiller même en-dehors de ses heures d'ouverture (ex : garage municipal, poste de pompier), car les citoyens peuvent avoir la mauvaise habitude de laisser des matières devant la barrière d'entrée lorsqu'il est fermé.

Il est recommandé que les points de service n'hébergent des conteneurs que pour les RDD et pour ce qui peut être mis en valeur seulement, par exemple :

- textiles et menus articles (à cette fin une coopération avec une entreprise d'économie sociale ou organisme caritatif oeuvrant dans la mise en valeur de ce type de matières est souhaitable);
- métaux;
- branchages et bois non contaminés;
- papier / carton (pour les grandes quantités, i.e. ce qui ne peut être mis dans la collecte sélective).

### **7.6 Accès aux écocentres des autres municipalités/MRC (dont Ville de Québec)**

La Ville de Québec est, a priori, favorable à permettre l'accès à son réseau d'écocentres aux citoyens des MRC. Cet accueil se fait toutefois moyennant un tarif d'accueil de l'ordre de 15 \$/m<sup>3</sup>.

Afin de permettre l'accès gratuit à tous les résidents du territoire de la CMQ Rive-Nord à chacun des écocentres du même territoire, en conformité avec le PGMR de la CMQ Rive-Nord, le mécanisme suivant est recommandé, afin de limiter les frais administratifs que pourrait causer la facturation entre municipalités :

- toutes les municipalités du territoire devraient s'entendre sur l'émission de reçus officiels à chaque écocentre, et s'échanger les modèles de reçus utilisés (afin d'éviter les fraudes);
- les municipalités devraient rembourser leurs citoyens ayant utilisé les services d'écocentres d'une autre municipalité (ou MRC), sur présentation du reçu. Un remboursement partiel pourrait être appliqué dans le cas des municipalités (ou MRC) ayant un écocentre sur leur territoire qui fournit les mêmes services, afin d'inciter les citoyens à utiliser d'abord l'installation de leur territoire.

## 8 MISE EN OEUVRE

La mise en place des écocentres et points de service doit se faire en suivant les étapes et échéances présentées au tableau 14 pour que les écocentres et points de service soient aménagés et entrent en opération dans le courant de 2007.

**Tableau 14 : Étapes et calendrier de mise en oeuvre des écocentres et points de service**

Étape	Responsables	Date cible
Choix final des sites (écocentres et points de service), sur la base des recommandations du présent rapport	MRC de La Côte-de-Beaupré MRC de L'Île-d'Orléans Lac-Beauport / Ste-Brigitte-de-Laval / St-Gabriel-de-Valcartier <sup>(1)</sup> / Régie Portneuf	Sept. 2006
Choix final de la propriété et du mode de gestion (en régie ou délégué) de chaque écocentre et point de service, sur la base des recommandations du présent rapport	MRC de La Côte-de-Beaupré MRC de L'Île-d'Orléans Lac-Beauport / Ste-Brigitte-de-Laval / St-Gabriel-de-Valcartier <sup>(1)</sup> / Régie Portneuf	Sept. 2006
Établissement des modalités de facturation inter-municipalités <sup>(2)</sup> pour les services d'écocentre (incluant avec la Ville de Québec)	Tous, en particulier les municipalités n'offrant pas l'accès à un écocentre (ou point de service) par elles-mêmes, ou via leur MRC ou leur Régie (ex: Shannon, Lac-Delage, St-Gabriel-de-Valcartier <sup>(1)</sup> )	Sept. 2006
Vérification des possibilités d'entente avec les récupérateurs de matières de la région (incluant les organismes sans but lucratif oeuvrant en réemploi), et mise à jour de l'estimation des coûts de traitement des matières	Coordonnatrice du PGMR pour les 3 MRC	Sept. 2006
Vérification des modalités d'entente avec les récupérateurs de RDD (ex : Éco-peinture, SOGHU), et mise à jour de l'estimation des coûts de traitement des matières	Coordonnatrice du PGMR pour les 3 MRC	Sept. 2006
Programmation dans les budgets 2007 des coûts de construction, d'aménagement et/ou d'exploitation (incluant coûts du remboursement du service au citoyen pour les municipalités n'offrant pas l'accès à un écocentre)	MRC de La Côte-de-Beaupré MRC de L'Île-d'Orléans Stoneham / Lac-Beauport / Ste-Brigitte-de-Laval / St-Gabriel-de-Valcartier <sup>(1)</sup> / Shannon / Lac-Delage / Régie Portneuf	Oct. 2006
Préparation des devis de construction/aménagement et d'exploitation des écocentres et points de service	MRC de La Côte-de-Beaupré MRC de L'Île-d'Orléans Lac-Beauport / Ste-Brigitte-de-Laval / St-Gabriel-de-Valcartier <sup>(1)</sup> / Régie Portneuf	Jan. 2007
Construction / aménagement et Mise en service	MRC de La Côte-de-Beaupré MRC de L'Île-d'Orléans Lac-Beauport / Ste-Brigitte-de-Laval / St-Gabriel-de-Valcartier <sup>(1)</sup> / Régie Portneuf	Printemps / été 2006

(1) St-Gabriel-de-Valcartier a aussi l'option de faire affaire avec la Ville de Québec (écocentre au nord de l'arrondissement 8).

(2) Par exemple, via un système d'émission de reçu officiel au citoyen provenant de l'extérieur du territoire de desserte de l'écocentre, et de remboursement de ce citoyen par sa municipalité.

## **ANNEXE A**

---

Hypothèses de base pour l'estimation des coûts

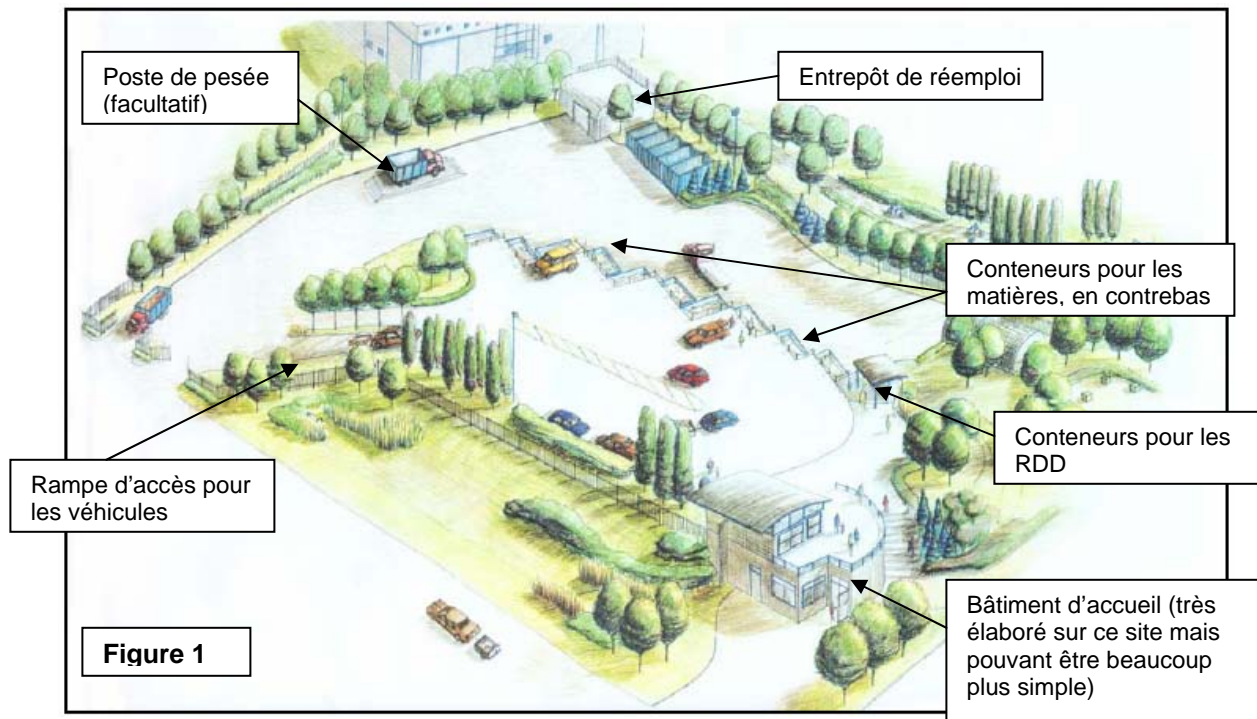


<b>Hypothèses de base pour l'estimation des coûts</b>		
Coût capital Écocentre	100 000 \$ (Stoneham : déjà aménagé)	
Coût capital Point service	20 000 \$ (bac RDD, clôture, aménagement)	
Financement	5 ans	
Taux intérêt	7 %	
Coût de traitement moyen	70,00 \$/t	(incluant transport)
Densité moyenne	300 kg/m <sup>3</sup>	(mélangé sans gravats)
Coût traitement RDD	1 600 \$/t	(sauf peint. + huiles : 0 \$/t)
Tarif d'accueil	15,00 \$/m <sup>3</sup>	(réel)
	50,00 \$/t	(converti en \$/t)

## **ANNEXE B**

---

Schémas et photos d'écocentres typiques



**Figure 1 et Photo 1 (Source : Ville de Montréal) :**  
**Exemple d'aménagement d'écocentre complet**

*Cet aménagement élaboré est adapté à un écocentre en milieu urbain. Cet aménagement peut être simplifié (notamment en ce qui concerne les bâtiments et l'aménagement paysager), mais ses principales composantes demeurent les mêmes : rampe d'accès pour les véhicules, conteneurs pour les matières en contrebas, conteneurs à RDD, entrepôt pour les biens destinés au réemploi, espaces pour la manœuvre des véhicules et des camions porte-conteneurs.*



**Photos 2 et 3 :**  
**Écocentre de Stoneham – Conteneurs pour les encombrants et matériaux secs**

**Photo 4 :**  
**Écocentre de Stoneham – Conteneurs pour les RDD**



Photo 2



Photo 3



Photo 4